

B.P. N°25 06371 Mouans-Sartoux Cedex Téléphone 04 92 92 47 00 Télécopie 04 93 75 39 64 www.mouans-sartoux.net Ville de Mouans-Sartoux

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT PEDT 19/02/2018

PRESENTS:

AMALRIC Nathalie, directrice école maternelle Legall

AMRANE Maouche, directeur du service des sports & associations

ASCHIERI Pierre, maire de Mouans-Sartoux,

BAILLET Sandra, coordinatrice adjointe des accueils de loisirs

BERMEJO Laurence, enseignante

BOCOBZA Cathy, directrice école F. Jacob

BOISSIN Delphine, APE Orée du bois

BOURGES Anthony, AMAPE

FARGANEL Rachel, enseignante

FASSEU Céline, AMAPE

GANIVET Pascale, UNICEF

GOYER Théodora, CAF

GRANDJEAN Sylvie, enseignante

LAVAUX Christian, DDEN

MC CARTHY Christine, infirmière

MOISAN Sylviane, DDEN

MURET Sandrine, enseignante

PEROLE Gilles, adjointe au maire

PIERRE Mélanie, APE Legall

PIGNAULT Michèle, DDEN

PORETTI Isabelle, responsable des accueils de loisirs

POUSSARD Christelle, directrice enfance-jeunesse-éducation

RAIBAUDI Madeleine, DDEN

RAIBON Elsa, APE Legall

SERMESANT Karine, APE Legall

SEVESTRE Olivier, directeur école élémentaire Legall

VALLETTE Georges, adjoint au maire

Le 19 février 2018, à 18 heures 30, à l'hôtel de ville, salle des Mariages, la séance du 11ème Copil « Rythmes de vie de l'enfant - PEDT » est ouverte.

M.PEROLE remercie les membres présent. Il s'excuse pour le caractère tardif de l'invitation qui s'explique par les contraintes calendaires imposées par l'inspecteur d'académie.

Il présente une synthèse des différents temps de consultation organisés depuis le mois de juin dernier et précise qu'un conseil de majorité fera suite à ce comité de pilotage afin que les élus se positionnent pour la rentrée 2018/2019.

M.PEROLE fait remarquer que les associations n'ont pas été très présentes sur ces temps de consultation et que seules deux d'entre elles ont répondu au questionnaire.

M.AMRANE, Directeur du service vie associative, explique la difficulté croissante rencontrée par les associations pour mobiliser des bénévoles, ce qui le conduit à penser que les associations

sont probablement favorables à un statu quo car la modification des créneaux horaires et l'organisation de nouveaux plannings seraient lourds à porter pour elles ; il rappelle également que les TAP et les activités associatives ne sont pas en concurrence mais peuvent être complémentaires l'un de l'autre.

Mme SERMESANT (APE Aimé Legall) tient à souligner une fois de plus la volonté des APE de garder les points positifs relevés lors des précédents comités de pilotage qu'elle que soit la décision finale qui sera prise.

Mme GANIVET, représentante de l'Unicef, souligne positivement la consultation directe des enfants dans cette réflexion.

Mme PIERRE (APE Aimé Legall) propose de garder les TAP le mercredi matin en cas de semaine de 4 jours.

M.PEROLE précise que l'urgence actuelle est de savoir si on demande une dérogation pour repasser à 4 jours ou pas ; à défaut on reste dans le PEDT actuel qui court jusqu'en 2020. Par contre, ce qui est certain c'est qu'on ne pourra pas basculer lors de la rentrée prochaine sur l'organisation proposée par le décret HAMON avec deux après-midi libérées car cela suppose une organisation complètement nouvelle et donc une réflexion plus poussée.

Plusieurs remarques sont faites :

- l'intérêt des matinées longues est indéniable et la question se posera forcément même si la commune repasse aux 4 jours.
- la question de la poursuite du financement des TAP par l'État est évoquée : à ce jour, celui-ci doit être maintenu jusqu'en 2019. M.PEROLE précise toutefois que rien est acquis au niveau national, les choses peuvent bouger... Il semblerait d'ailleurs que le ministère de l'Éducation étudie actuellement le financement des mercredis à la journée. Il en profite également pour rappeler que l'esprit de la réforme porte avant tout sur les apprentissages de l'enfant et non pas sur la possibilité de participer à des TAP.
- Mme FARGANEL souhaite insister sur la spécificité du public des écoles maternelles qui est plus fatigable, elle revient sur l'éventualité d'une organisation spécifique à l'école maternelle M.PEROLE explique que cette possibilité est certes légalement envisageable mais étant donné que deux écoles sur la commune sont des écoles primaires cela poserait des problèmes organisationnels importants. Il rappelle cependant qu'un aménagement des horaires est possible comme c'est le cas à l'école François Jacob au sein de laquelle les élèves de maternelle déjeunent dès 11h30 ce qui permet de rallonger sensiblement le temps de l'aprèsmidi.

M.AMRANE demande quel est le nombre de communes sur le département qui resteraient sur 4,5 jours à la rentrée prochaine. M.PEROLE indique que d'après ses informations, il y aurait probablement une ou deux communes.

Il propose aux membres du Copil de passer au vote.

Nombre de membres présents : 27

Madame GOYER ne prend pas part au vote.

Vote pour les 4,5 jours : 20 voix Vote pour les 4 jours : 4 voix

Abstentions: 2

M.PEROLE précise que la position définitive de la commune sera communiquée au cours de la semaine. La séance est levée à 19h30.